

PROBLÈME PORTER PLAINTE VOL DROGUE DANS UN COMMISSARIAT

Par **Profil supprimé** Posté le 01/10/2018 à 22h02

Bonjour, ont m'a conseiller de poser cette question ici j'espère ne pas me tromper.

Je me présente j'ai 18ans lycéen et appelé moi billy afin de préserver mon identité.

J'ai un "pote" avec qui j'ai prêté 30€ et 30 autre euro pour qu'il puisse m'acheter de l'ecstasy, je me suis fait arnaquer et a garder les 60€ pour lui et veut pas me rembourser. J'ai des preuves par sms qu'il m'a arnaqué mais ma question c'est si je vais au commissariat pour porter plainte contre lui, je vais devoir expliqué aux gendarme que j'ai tenté d'acheter de la drogue (et c'est pas simplement du shit là c'est autre chose). Vais-je avoir des problèmes si je porte plainte? (sachant que je vis dans une petite ville de 4000 habitants)

Merci beaucoup, je sais que c'est un site d'entraide pour consommateur et que là mon problème est un peu différent mais mes amis ne savent comment me conseiller et je ne peux pas compter sur le reste d'internet qui visiblement sont tous du côté de l'arnaqueur.

SI vous prêtez attention à mon message, merci beaucoup sincèrement

1 RÉPONSE

Moderateur - 02/10/2018 à 09h19

Bonjour,

Oui, si vous portez plainte vous aurez des ennuis juridiques. Vous reconnaissez être consommateur d'ecstasy ce qui est sanctionné par la loi : 3750 euros d'amende et jusqu'à 1 an de prison ou des alternatives aux poursuites.

Vous ne pouvez pas recouvrer un prêt d'argent fait pour des raisons illégales. Enfin 60€ n'est pas une somme pour laquelle des poursuites sont entamées.

Vous n'avez aucun intérêt à aller porter plainte.

Cordialement,

le modérateur.
